

COMMUNE DE MAYRINHAC LENTOUR

Compte rendu de la séance du conseil municipal

du lundi 15 octobre 2018 à 11 h 45

Date d'affichage du compte-rendu : 19 octobre 2018

Membres présents : Michelle BARGUES Didier FAURE Stéphan PELLEFIGUE Jean-Luc BERGOUNIOUX Thierry CHALIE Yves BERGOUGNOUX Francis BIROU Serge BALBARIE Sandra BASTIT Gillian THOMPSON Jacquy SIRIEYS Sébastien TEULET Annabelle LASSERRE

Membres excusés : Marco TEIXEIRA

Membre absent : Thierry CASSAN

Membres en exercice : 15

Présents : 13

Excusé : 1

Absent : 1

Votants : 10

Secrétaire(s) de la séance : Didier FAURE

Ordre du jour :

1/ Changement chaudière logements Le Bourg : demande DETR

Logements Le Bourg - changement chaudière - demande DETR - DE_2018_36

Mme le Maire rappelle aux élus qu'il a été envisagé lors de précédentes réunions, d'installer une chaudière à granulés bois dans le bâtiment communal du bourg, desservant 2 logements; un T3 et un T4.

La solution d'opter pour une chaudière à granulés bois pour une meilleure maîtrise énergétique et écologique a été retenue.

Cette opération nécessitant la réalisation de travaux importants,

Considérant,

- que le montant des travaux s'élève sur devis à 16 343.00 € HT,
- que la chaudière à granulés est une solution économe et écologique,
- que la chaudière à granulés bois est un bon compromis entre impact environnemental et a une efficacité reconnue sur la performance de chauffage tout en préservant l'environnement,

les élus, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décident :

- de solliciter une subvention d'investissement dans le cadre de la DETR 2019, à hauteur de 4 903.00 € pour la réalisation de notre projet,
 - auprès de Mr le Préfet du Lot,
- d'adopter le plan de financement ci-dessous :

- Etat - DETR 2019 :	4 903.00 €
- Région - développement de chaufferie biomasse énergie (sollicité) :	6 537.00 €
- autofinancement :	4 903.00 €
- autorisent Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande financière.

Fin séance à 12 h 10.